

Média

Zone diffusion	Midi-Pyrénées
Périodicité	hebdomadaire
Tirage	2 653 Nb lecteurs

Parution

Date	08 juin 2015
Page	8
Rubrique	Collectivités

Emplacement :

Côté : gauche



Formation. CEP et CPF, il reste encore beaucoup à faire.

Réforme de la formation professionnelle : le Fongecif prend ses marques

Six mois à peine après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle de mars 2014, le Fongecif Midi-Pyrénées (qui est l'un des cinq* opérateurs retenus par l'État) commence à prendre ses marques.

La structure, plus communément connue pour son rôle de financeur de la formation professionnelle, s'est en effet vue confier deux nouvelles missions d'ampleur : assurer le conseil en évolution professionnelle (CEP) et gérer les demandes liées au compte personnel de formation (CPF) (lire ci-contre).

RECRUTEMENTS

Pour assurer ces nouvelles missions, notamment celle de conseil, et continuer à gérer les congés individuels de formation (Cif), le Fongecif Midi-Pyrénées, qui emploie 26 personnes, devrait recruter quatre à cinq nouveaux collaborateurs. « Nous constatons déjà une hausse de 20 % des prises de contacts, même s'il est impossible de définir la part liée au CEP ou au CPF », note Christine Vo Van, directrice du Fon-

gécif Midi-Pyrénées. En moyenne, jusqu'ici, la structure régionale enregistrait 24 000 contacts par an. Une réflexion est également en cours sur le redéploiement des équipes sur le terrain.

À PEINE 50 DOSSIERS DE CPF DÉJÀ ACCEPTÉS

Environ 400 000 personnes dépendent du Fongecif en Midi-Pyrénées pour le CEP et le CPF, exclusivement des salariés du privé en CDI ou CDD, du secteur marchand, les mêmes que pour le Cif. « Les 200 000 demandeurs d'emploi de la région sont également dans notre champ mais nous allons travailler de concert avec Pôle emploi qui devrait s'y consacrer », précise Patrice Kaminski, son président.

Un peu plus de 50 dossiers de CPF ont d'ores et déjà été considérés comme recevables en 2015. Un chiffre faible à relier sans doute à la complexité tant de l'inscription au CPF qu'au choix des formations. « Ce n'est pas faute d'argent, confirme la vice-présidente du Fongecif régional Martine Le Guennec. Pour l'instant, nous acceptons largement les demandes. C'est en vitesse de croisière, qu'il risque d'y avoir des frictions. » L'organisme avoue être « en cours de construction » de son offre de service. Il faudra donc sans doute attendre encore un peu avant d'atteindre cette « vitesse de croisière ».

*Les Opacifs dont le Fongecif, Pôle emploi, l'Apec, les missions locales et Cap emploi.

CEP ET CPF, QUÉSACO ?

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) doit permettre aux salariés d'être accompagnés dans la construction d'un projet d'évolution professionnelle. Le compte personnel de formation (CPF) remplace pour sa part le droit individuel à la formation (Dif) et permet, selon de nouvelles modalités, aux salariés de se former tout au long de leur carrière. Seules certaines formations sont éligibles au CPF. La liste est accessible sur www.moncompteformation.gouv.fr.